

Gérer le départ volontaire à la retraite d'un salarié

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 22/10/2018
- Dernière mise à jour de la fiche : 22/10/2018

Un de vos salariés approche de l'âge de la retraite. Même s'il ne vous a pas encore parlé de son intention de vous quitter, vous ne pouvez pas vous empêcher d'y penser pour mieux anticiper son départ. Quand doit-il partir ? Quels sont les enjeux de ce départ ?

Départ volontaire à la retraite : quand ?

A quel moment ? Un salarié peut partir à la retraite dès qu'il a atteint l'âge minimal de départ en retraite. Cependant, s'il part à l'âge minimal, il ne percevra pas forcément une pension de retraite à taux plein, car pour bénéficier d'une retraite à taux plein, il faut avoir cotisé pour la retraite un certain nombre de trimestres à l'assurance du régime général, nombre dépendant de son année de naissance et fixé à 172 pour les salariés nés à partir de 1973. Il existe cependant également un âge permettant d'obtenir une pension à taux plein, quel que soit le nombre de trimestres cotisés.

Age minimal de départ...

{ABONNEZ-VOUS}

Départ volontaire à la retraite : quels effets ?

Comment ? Le salarié qui souhaite partir à la retraite doit faire connaître son souhait à son employeur, idéalement par LRAR. Votre convention collective peut imposer un formalisme, la Loi étant muette à ce sujet. Notez qu'à l'instar de la démission, le salarié doit manifester sa volonté de partir en retraite, de manière claire et non équivoque.

Attention ! ...

{ABONNEZ-VOUS}